

DOSSIER DE PRESSE

Table ronde sur les violences sexuelles

À l'occasion de la journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes, Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement chargée notamment de la lutte contre les violences conjugales, organise ce vendredi 26 novembre une table ronde sur les violences sexuelles en Nouvelle-Calédonie.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre du premier Grenelle contre les violences conjugales, organisé en novembre 2019, par le Haut-commissariat de la République et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Le Grenelle contre les violences conjugales

Le premier Grenelle contre les violences conjugales en Nouvelle-Calédonie, déclinaison locale du Grenelle national impulsé par le Premier ministre Édouard Philippe, a été organisé conjointement par le Haut-commissariat de la République et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, en novembre 2019.

En amont de ce Grenelle et pendant plus de deux mois, les principaux responsables institutionnels et associatifs ont été mobilisés, dont ceux du monde économique et de la société civile, autour de cette démarche transversale de l'égalité femmes-hommes, valeur constitutive de la politique publique du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Cette démarche, qui mobilise l'ensemble des acteurs concernés, a permis de fixer des orientations et des engagements concrets pour lutter contre les violences conjugales dont le gouvernement a fait l'une de ses grandes causes.

La restitution des travaux du Grenelle local s'est tenue le 23 novembre 2019, à l'Université de la Nouvelle-Calédonie. À cette occasion, treize institutions ont signé une charte commune d'engagement intitulée « Agir ensemble pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et lutter contre les violences faites aux femmes ». Il s'agissait dès lors de développer, avec l'ensemble des acteurs concernés, des mesures efficaces et proches des problématiques de terrain.

Un second comité de suivi du Grenelle a été mis en place en novembre 2020. Cette année devait se tenir le troisième comité, qui n'a pas pu être organisé en raison du confinement.

Les taux de violences en Nouvelle-Calédonie

En Nouvelle-Calédonie, les taux de violence à l'égard des femmes sont particulièrement élevés en comparaison avec la Métropole, environ six fois plus, rapporté à la population. Toutes les communautés sont touchées :

- 1 femme sur 4 a subi une agression de type physique ou sexuelle,
- 22 % des femmes ont subi des brutalités physiques,
- 9 % des femmes ont vécu des tentatives de viol ou des viols,
- 1 femme sur 8 a été victime d'attouchements sexuels, de tentatives de viol ou de viol avant l'âge de 15 ans,
- 2,3 % des métropolitaines déclaraient avoir été victimes d'agression physique par leur (ex-) conjoint dans les 12 derniers mois. Ce chiffre monte à 17 % pour la Polynésie et **19 % pour la Nouvelle-Calédonie**. Les femmes de ces deux territoires sont également huit fois plus victimes d'agressions sexuelles par leurs conjoints que dans l'hexagone.

Les dispositifs mis en place sur le territoire

Ces deux dernières années, de nombreux dispositifs ont été déployés grâce notamment au renforcement du maillage territorial, contribuant à une plus grande confiance en l'institution et les associations. On constate ainsi, depuis ce Grenelle, une libération de la parole et une augmentation des dépôts de plaintes, par les victimes et les témoins, de près de 20 %.

- Mise en circulation d'un bus « Aller vers » pour un accès au droit et à l'information dans les lieux les plus isolés du territoire ;
- Création d'un site internet dédié « stop aux violences sexistes, sexuelles et intrafamiliales » de plus en plus consulté par le public, les scolaires et utilisé par les professionnels lors des formations des personnels de santé et de sécurité ;
- Lancement de la première « Enquête Cadre de vie et sécurité » avec l'ISEE touchant plus de 6 000 foyers et intégrant un volet sur les violences intrafamiliales et conjugales ; comprenant des questions très ciblées sur l'emprise, l'isolement, l'humiliation, au-delà des violences physiques et économiques...
- Inscription de la prise en compte de l'égalité fille-garçon dans la réforme des programmes scolaires du primaire et renforcement de la labellisation 3E (Éducation à l'Égalité à l'École) ;
- Développement des structures d'accueil d'urgence à moyen et long terme (plus de 28 familles d'accueil identifiées, 17 actives et formées et 18 transporteurs) ;

- Élaboration et diffusion dans tous les lieux publics du territoire de mini-cartes d'accès à l'information d'urgence en trois versions : « Carte Pocket VIF » pour le grand public, les jeunes et une version inédite en braille en 80 000 exemplaires ;
- Mise en place d'un protocole inédit de signalement immédiat avec l'ordre des pharmaciens, le Haut-commissariat, la police nationale et la gendarmerie nationale, et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;
- Projet de campagne de sensibilisation, primé par le ministre des Outre-mer, avec une prochaine diffusion d'affiches et des très courts-métrages dans tous les lieux publics, sur les réseaux sociaux, les chaînes de télévision, et les transports en commun qui sillonnent le territoire visant à sensibiliser tous les publics, victimes et témoins, à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, conjugales et intrafamiliales ;
- Partenariat avec l'association Diversités NC pour l'application FLAG « en lieu sûr » pour sécuriser les victimes ;
- Lancement de la première application de signalement d'urgence avec géolocalisation pour les victimes de violences intrafamiliales, « Dignity » ; un outil innovant et adapté à notre mode de vie du tout numérique et très utile en période de confinement où les victimes ont du mal à s'isoler.

La table ronde

Quels constats, quelles actions et quels moyens mettre en place pour protéger et accompagner les victimes et témoins ? Toutes ces interrogations étaient à l'ordre du jour de cette table ronde.

En effet, cette séquence aura été, pour le gouvernement, l'occasion de dresser le constat de la violence sur le territoire, d'exposer le dispositif légal et l'accompagnement judiciaire lié aux violences sexuelles, d'informer sur les conséquences psychologique de celles-ci et d'aborder le thème de la prévention, du repérage et du traitement en milieu scolaire. Cet échange aura également permis de faire ressortir de nouvelles pistes de travail pour les années à venir.

* *
*